



Conduite accompagnée: être accompagnateur avec une suspension

Par **Stephane GELAS**, le 12/10/2018 à 17:20

[s]Bonjour,[/s]

J'ai eu une suspension de permis de 3 mois en 2017.

Puis je être accompagnateur de mon fils en conduite accompagnée ?

[s]Merci.[/s]

Par **jodelariege**, le 12/10/2018 à 18:20

bonsoir

vous lirez que l'accompagnateur ne doit pas avoir eu une suspension du permis de conduire durant les 5 années précédentes donc vous ne pouvez être accompagnateur

<http://web.lerelaisinternet.com/119914022/fr/conduite-accompagnee>

Par **Tisuisse**, le 13/10/2018 à 08:12

Bonjour Stephane GELAS,

Rappel des règle du forum :

tout premier message doit commencer par un "**bonjour**" et toute demande s'achève par un "**merci**". Ne pas respecter ces règles élémentaires de politesse vous expose à voir votre message supprimé sans autre avis.

Merci de respecter ces règles à l'égard des intervenants qui sont des juristes bénévoles.